



Plan de protection #Covid-19

Tennis-Club Aumont - Granges-de-Vesin



Version 1.0 – 6 mai 2020

Mesures valables dès le 11 mai 2020 jusqu'à nouvel avis

Contact COVID-19 : Annick Thévoz 079 207 18 07

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Aumont – Granges-de-Vesin est Annick Thévoz, Pierra-au-Gex 11, 1484 Aumont, annickthevoz@hotmail.com , 079/207 18 07.
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Tous les joueurs doivent prendre sur le court de quoi se désinfecter les mains, notamment après un contact avec les poignées de porte et après le passage de la brosse à la fin du jeu.
Les membres doivent se désinfecter les mains en entrant et en sortant du court.
Les poubelles sont retirées ou fermées.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)
Swiss Tennis recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.
Avant d'entrer sur le terrain, les joueurs doivent attendre que les joueurs précédents aient quitté le terrain.
Si vous jouez avec un invité, vous devez mentionner ses noms et prénoms dans le système ainsi qu'un numéro de téléphone.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les entraînements des équipes interclubs sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Chacun est tenu de réserver sa plage horaire pour venir jouer.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis et mur

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
Toutes les réservations doivent être effectuées via le site/application Plugin. Veuillez inscrire systématiquement les noms et prénoms de tous les joueurs présents et si invités, ajouter le numéro de téléphone. Si vous n'avez plus vos accès, vous pouvez nous les demander par mail à l'adresse admin@tcaumont.ch.
Il n'est pas possible de venir jouer sans réservation préalable.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
Nous recommandons aux personnes de plus de 65 ans de fréquenter les terrains pendant les périodes de faible affluence, c'est-à-dire en journée.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Aumont – Granges de Vesin ont été communiquées le 06.05.2020 via le site web du club (www.tcaumont.ch) et via e-mail adressé à nos membres.
L'affiche de l'OFSP et l'affiche de SwissTennis ont été placardées à l'entrée des deux terrains de tennis.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies par le club.
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis.
Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, SwissTennis recommande que chaque joueur amène ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.
Chacun ramène ses débris à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les joueurs doivent avoir réservé préalablement leur terrain via le site web/application Plugin
Les joueurs de tennis doivent ne peuvent pas entrer sur l'installation avant que les joueurs précédents ne soient sortis du terrain. Les joueurs veillent à respecter les horaires.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du club.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.
L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients).
Nous allons privilégier les entraînements individuels ou semi-privés (2 personnes). Pas de cours collectifs jusqu'aux vacances d'été.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les membres ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:
Il n'y a pas de cours pour des personnes extérieures au club et au mouvement juniors.

Annexes

Annexe

Conclusion

Ce document a été établi par le TC Aumont – Granges-de-Vesin :

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres.

Personne mandatée COVID-19, Thévoz Annick, le 6 mai 2020